



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réfugiés

Question au Gouvernement n° 4182

Texte de la question

ACCUEIL DES RÉFUGIÉS

M. le président. La parole est à M. Erwann Binet, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

M. Erwann Binet. Monsieur le ministre de l'intérieur, le Président de la République a confirmé lundi le démantèlement définitif de la jungle de Calais et les moyens mis en œuvre pour réorienter les migrants qui se trouvent là, dans une impasse, livrés à la loi des passeurs.

Depuis des mois, vous travaillez à élaborer des solutions avec la ministre du logement en mobilisant des moyens et des effectifs inédits. Vous le faites résolument, patiemment, en lien avec les élus locaux.

Ce travail en profondeur vous a d'ores et déjà permis de répartir 5 800 réfugiés dans 164 centres d'accueil et d'orientation afin qu'ils démarrent une nouvelle vie. Ces centres sont répartis dans tout le pays.

Monsieur le ministre de l'intérieur, il est important de vous dire, au nom des députés auvergnats et rhône-alpins qui siègent sur cette partie de l'hémicycle, que les presque 8 millions d'Auvergnats et de Rhône-Alpins accueilleront les 1 700 réfugiés que vous allez orienter (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain*) vers plusieurs sites de notre région !

Nous devons prendre notre part, fût-elle infime...

M. Philippe Meunier. Parlez pour vous !

M. Erwann Binet. ...car nous le devons aux réfugiés, pour leur dignité, et nous le devons aux habitants du Calaisis, qui ont droit à la sérénité. Je peux ajouter que nous devons cette solidarité aux Libanais, aux Turcs, aux Jordaniens, aux Grecs, aux Allemands et aux nations qui accueillent un nombre de réfugiés considérablement plus important que la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Toute l'histoire de l'Auvergne et de Rhône-Alpes désavoue les voix qui refusent aujourd'hui abri et protection aux hommes, aux femmes et aux enfants poussés sur les chemins de l'exode par les persécutions, la barbarie et les bombes (*Mêmes mouvements.*)

Les Français font la différence entre les coups de menton et les actes. Ils ne veulent plus de promesses inconséquentes et de solutions improvisées, comme le fut la fermeture de Sangatte.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous préciser les conditions du démantèlement définitif de la jungle de

Calais ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

M. Christian Jacob. Qu'il profite ! Dans huit mois, il n'est plus là !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, votre question appelle une réponse extrêmement claire et extrêmement déterminée.

À travers ses institutions et ses valeurs, la France est un pays qui s'est construit en liant étroitement l'histoire de la République et le droit d'asile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*) Depuis la Révolution française, ce pays reconnaît que tous ceux qui ont fui leur pays parce que persécutés par la barbarie et les tortures peuvent y être accueillis dignement.

M. Philippe Meunier. Justement !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. En la matière, il n'existe précisément qu'une réponse : la dignité et la vérité dues aux Français. Votre question me donne d'ailleurs l'occasion de la rétablir.

Dans la jungle de Calais, 80 % des personnes – contrairement à un certain nombre de propos qui ont été tenus – relèvent de la protection de la France et ont vocation à y être accueillies.

M. Philippe Vitel. C'est faux !

M. Philippe Meunier. C'est pour cela qu'ils veulent aller en Angleterre !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Ils ne sont pas susceptibles d'être expulsés parce qu'ils viennent de Syrie, d'Irak, d'Érythrée et que c'est l'honneur de la France de leur offrir la protection dont ils ont besoin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

Mme Danielle Auroi, Mme Isabelle Attard et M. Noël Mamère. Très bien !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Dire, comme l'a fait M. Wauquiez, que ce sont des migrants économiques irréguliers, c'est un mensonge ! Lorsque l'on prétend que l'on ne renvoie pas de Calais ceux qui relèvent de l'immigration irrégulière, c'est également un mensonge ! Depuis le début de cette année, nous avons renvoyé 1 500 migrants en situation irrégulière.

M. Philippe Meunier et M. Philippe Vitel. C'est tout ?

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Nous avons démantelé en France près de 220 filières de passeurs, soit 20 % de plus que l'année dernière. Pourquoi l'avons-nous fait ? Parce que nous donnons à la police les moyens que vous n'avez cessé de leur ôter pendant le précédent quinquennat (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste*) – ce sont 13 000 emplois de policiers qui avaient été supprimés, notamment au sein de la police de l'air et des frontières !

Où accueillons-nous ces migrants ? Dans des centres d'accueil et d'orientation, nous les accueillons dans des centres d'accueil de demandeurs d'asile, les CADA, qui comprenaient 20 000 places sous le précédent quinquennat quand on en comptera 42 000 à la fin de celui-ci, parce que nous croyons en la dignité et en l'humanité. Oui, nous le ferons parce que c'est notre honneur et nous le ferons parce que nous combattons les contre-vérités ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.* - *De nombreux membres du groupe socialiste, écologiste et*

républicain se lèvent et applaudissent longuement.)

Données clés

Auteur : [M. Erwann Binet](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4182

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 septembre 2016](#)